

—  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

**1<sup>ère</sup> REUNION DE 2007**

**Séance du 1<sup>er</sup> mars 2007**

CG 07/1<sup>ère</sup>/I-18

**PROGRAMME DE TRAVAUX DE GROS ENTRETIEN  
SUR LE PATRIMOINE IMMOBILIER BATI**

—  
C'est traditionnellement lors de notre réunion consacrée au vote du Budget Primitif que je vous présente le programme de travaux relatifs à l'entretien de notre patrimoine bâti.

A ce titre, je vous sou mets aujourd'hui, et pour l'année 2007, un programme global de **744 000 €**

**I. INVESTIGATIONS SUR L'ENSEMBLE DE NOTRE PATRIMOINE  
IMMOBILIER**

Le décret santé n° 96-97 du 7 février 1996 nous a imposé des diagnostics amiante sur les flocages et calorifugeage, ainsi que sur les matériaux semi-rigides. Nous y avons procédé entre 1997 et 1999 pour l'ensemble de notre patrimoine.

Le décret n° 2004-802 du 29 juillet 2004 modifiant les articles R 1334-14 à R 1334-29 et R 136-2 à R 1336-5 du code de santé publique, nous a amené à constituer un dossier technique repérant, sur les bâtiments, les matériaux et produits figurant à l'annexe 13/9 du code de santé publique. Ceci, dans le cadre de la prévention et de la protection contre les risques sanitaires engendrés par une exposition à l'amiante, les propriétaires privés et publics devant faire rechercher la présence de ces composants par un opérateur agréé.

Cette opération, initiée en 2005, va se terminer cette année par le diagnostic des Subdivisions Départementales et des Casernes de Gendarmerie.

En outre, des expertises faites par des organismes accrédités s'avérant parfois nécessaires, je vous propose de ratifier un crédit de **18 000 €** sur l'article 203121-sous-fonction 0202.

## **II. TRAVAUX A L'HOTEL DU DEPARTEMENT**

Je vous propose, à ce titre un crédit de **20 000 €** à ratifier sur l'article 231311 – sous-fonction 0202.

## **III. TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS AUX CASERNES DE GENDARMERIE**

S'agissant de l'entretien des casernes de gendarmerie, je vous propose un crédit de **110 000 €** à ratifier sur l'article 231318 – sous-fonction 11.

## **IV. TRAVAUX D'ENTRETIEN SUR LES BATIMENTS AFFECTES A LA SOLIDARITE DEPARTEMENTALE**

### **Pôles Sociaux**

Pour l'entretien général des Pôles, je vous propose un crédit de **95 000 €** (**5 000 €** au titre de 2006, et **90 000 €** au titre de 2007), à ratifier sur l'article 231313 – sous-fonction 48.

### **Bâtiment de la Solidarité Départementale**

Le bâtiment abritant la Direction de la Solidarité Départementale, dans l'attente d'une réfection globale, nécessite quelques travaux pour lesquels je vous propose un crédit de **42 000 €** à ratifier sur l'article 231313 – sous-fonction 50.

### **C.M.S de Négrepelisse**

A l'occasion du Budget Primitif 2006, nous avons adopté une autorisation de programme de **550 000 €**, et ratifié un premier crédit de paiement de **250 000 €** à l'article 2384, sous-fonction 48 pour l'extension du Centre Médico-Social de Négrepelisse.

A l'occasion de cette nouvelle session, je vous propose :

- d'une part, d'approuver l'A.P.S joint en annexe à mon présent rapport,
- d'autre part, de ratifier sur l'article précité un crédit de paiement supplémentaire de **100 000 €**

## **V. TRAVAUX SUR LES BATIMENTS AFFECTES AUX SUBDIVISIONS DEPARTEMENTALES**

Pour l'entretien général des subdivisions départementales et de leurs antennes d'exploitation, je vous propose un crédit de **240 000 €** à ratifier sur l'article 231318 – sous-fonction 621.

## **VI. TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS AUX AUTRES BATIMENTS**

### **a) Médiathèque Départementale**

Pour l'entretien général de ce bâtiment, je vous propose un crédit de **40 000 €** à ratifier sur l'article 231314 – sous-fonction 313.

### **b) Archives Départementales**

Pour l'entretien général de ce bâtiment, je vous propose un crédit de **40 000 €** à ratifier sur l'article 231314 – sous-fonction 315.

### **c) Bâtiments annexes de l'Abbaye Belleperche**

Pour l'entretien général de ce bâtiment, je vous propose un crédit de **30 000 €** à ratifier sur l'article 231314 – sous-fonction 312.

### **d) Paierie Départementale**

Pour l'entretien général de ce bâtiment, je vous propose un crédit de **3 000 €** à ratifier sur l'article 231311 – sous-fonction 0202.

### **e) Autres bâtiments**

Pour les autres bâtiments, je vous propose un crédit de **6 000 €** à ratifier sur l'article 231318 – sous-fonction 0202.

Je vous demanderais de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces propositions.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

## LE CONSEIL GENERAL

### *I - Investigations sur l'ensemble de notre patrimoine immobilier*

- Adopte une autorisation de programme de 18 000 € et ratifie le crédit de paiement correspondant à l'article 203121, sous-fonction 0202 du budget départemental, pour la poursuite du financement du diagnostic des subdivisions départementales des casernes de gendarmerie ;

### *II – Travaux à l'Hôtel du département*

- Adopte une autorisation de programme de 20 000 € et ratifie le crédit de paiement correspondant à l'article 231311, sous-fonction 0202 du budget départemental :

<b>Hôtel du Département</b>	• Réfection des sols	10 000 €
<b>Imprévus</b>		10 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>20 000 €</b>

### *III – Travaux de grosses réparations aux casernes de gendarmerie*

- Adopte une autorisation de programme de 110 000 € pour l'entretien des casernes de gendarmerie et ratifie le crédit de paiement correspondant à l'article 231318, sous-fonction 11 du budget départemental :

<b>Saint Nicolas de la Grave</b>	• Remplacement menuiseries (1ère tranche)	23 000 €
<b>Bourg de Visa</b>	• Réfection du revêtement de la cour	19 000 €
<b>Beaumont de Lomagne</b>	• Mise en place alarme intrusion des locaux de service	3 000 €
<b>Caussade</b>	• Réfection du réseau EP de la caserne	6 100 €
<b>Valence d'Agen</b>	• Mise aux normes cellules	3 000 €
<b>Saint Antonin Noble Val</b>	• Mise aux normes cellules	3 000 €
<b>Toutes les brigades</b>	• Mise en conformité électrique (3ème tranche)	10 000 €
	• Mise en conformité gaz compteurs (2ème tranche)	10 000 €
	• Réfection des sols	10 000 €
<b>Imprévus</b>		22 900 €
<b>TOTAL</b>		<b>110 000 €</b>

#### ***IV – Travaux d'entretien sur les bâtiments affectés à la solidarité départementale***

##### Pôles sociaux

- Adopte une autorisation de programme de 95 000 € pour l'entretien général des pôles et ratifie le crédit de paiement correspondant (5 000 € au titre de 2006, et 90 000 € au titre de 2007) à l'article 231313, sous-fonction 48 du budget départemental :

<b>Pôle de Caussade</b>	• Parking	11 000 €
<b>Pôle de Castelsarrasin</b>	• Façade coté maison de retraite (remplacement volets menuiseries (1ère tranche)	10 000 €
<b>Pôle de Nègrepelisse</b>	• Réfection et mise aux normes des locaux provisoires	50 000 €
<b>Tous les pôles</b>	• Mise aux normes électriques (1ère tranche)	10 000 €
<b>Imprévus</b>		9 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>90 000 €</b>

##### Bâtiment de la solidarité départementale

- Adopte une autorisation de programme de 42 000 € concernant le bâtiment de la solidarité départementale et ratifie le crédit de paiement correspondant à l'article 231313, sous-fonction 50 du budget départemental :

<b>Service PA/PH</b>	<u>Secrétariat aide sociale</u> • Réfection des sols <u>Salle de repos – toilettes</u> • Réfection des sols	1 000 € 1 000 €
<b>Service Comptabilité</b>	<u>4 bureaux</u> • Réfection des sols	6 000 €
<b>Service Enfance et Famille Adoption et Accès aux Origines (2ème étage rue de la Banque)</b>	<u>11 bureaux + couloir</u> • Réfection des sols	12 000 €
<b>Bâtiment DDASS</b>	Travaux supplémentaires de peinture suite à la tempête du 20/06/06	17 000 €
<b>Imprévus</b>		5 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>42 000 €</b>

## C.M.S de Nègrepelisse

- Approuve l'A.P.S. joint en annexe ;
- Ratifie un crédit de paiement de 100 000 € à l'article 2384, sous-fonction 48 du budget départemental.

### ***V- Travaux sur les bâtiments affectés aux subdivisions départementales***

- Adopte une autorisation de programme de 240 000 € pour l'entretien général des subdivisions départementales et de leurs antennes d'exploitation, et ratifie le crédit de paiement correspondant à l'article 231318, sous-fonction 621 du budget départemental :

<b>Subdivision départementale de Saint Antonin Noble Val</b>	<u>Subdivision de Saint Antonin Noble Val</u> : <ul style="list-style-type: none"><li>• Couverture bac à sel</li><li>• Remplacement menuiseries (dans la partie des extensions)</li></ul> <u>Antenne de Caylus</u> : <ul style="list-style-type: none"><li>• Couverture bac à sel</li></ul>	6 800 € 4 800 €  7 200 €
<b>Subdivision départementale de Valence d'Agen</b>	<u>Antenne de Lavit</u> : <ul style="list-style-type: none"><li>• Réfection toiture de la remise</li></ul> <u>Antenne de Moissac</u> : <ul style="list-style-type: none"><li>• Remplacement de la chaudière</li></ul>	15 000 €  4 000 €
<b>Subdivision départementale de Verdun sur Garonne</b>	<u>Antenne de Beaumont de Lomagne</u> : <ul style="list-style-type: none"><li>• Construction de l'Antenne (2ème tranche)</li></ul>	105 000 €
<b>Subdivision départementale de Lauzerte</b>	<u>Subdivision de Lauzerte</u> : <ul style="list-style-type: none"><li>• Réfection toiture de l'abri à panneaux</li><li>• Mise en place d'une barrière télécommandée à l'entrée du centre d'exploitation</li></ul> <u>Antenne de Montaigu de Quercy</u> : <ul style="list-style-type: none"><li>• Construction d'une toiture et fermeture local à panneaux</li></ul>	21 000 €  7 500 €  4 500 €
<b>Subdivision départementale de Montauban</b>	<u>Antenne de Nègrepelisse</u> : <ul style="list-style-type: none"><li>• Couverture des bacs à sel</li><li>• Réfection du réseau d'évacuation des eaux pluviales des toitures</li></ul> <u>Antenne de Villebrumier</u> : <ul style="list-style-type: none"><li>• Réfection des peintures du bâtiment</li></ul>	2 500 € 4 000 €  10 000 €

<b>Subdivision départementale de Castelsarrasin</b>	<u>Antenne de Molières</u> • 2 portails de garage	2 000 €
	<u>Antenne de Montech :</u> • Extension du garage • Bâche à sel	3 000 € 1 500 €
	<u>Antenne de Lafrançaise :</u> • 2 bâches à sel	3 000 €
<b>Imprévus</b>		38 200 €
<b>TOTAL</b>		<b>240 000 €</b>

## *VI – Travaux de grosses réparations aux autres bâtiments*

### a) Médiathèque départementale

- Adopte une autorisation de programme de 40 000 € pour l'entretien général de ce bâtiment et ratifie le crédit de paiement correspondant à l'article 231314, sous-fonction 313 du budget départemental :

• Remplacement de la chaudière	15 000 €
• Nettoyage de la structure aluminium	4 000 €
• Stores électriques au secteur adultes	7 000 €
• Appartement du concierge – sol des deux chambres	2 000 €
• Changement des portes du garage	7 000 €
• Imprévus	5 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>40 000 €</b>

### b) Archives départementales

- Adopte une autorisation de programme de 40 000 € pour l'entretien général de ce bâtiment et ratifie le crédit de paiement correspondant à l'article 231314, sous-fonction 315 du budget départemental :

• Menuiseries (3ème tranche)	20 000 €
• Climatisation de trois bureaux + Service Educatif	8 000 €
• Salle de lecture – électricité	1 500 €
• Toiture zinguerie (1ère tranche)	4 000 €
• Imprévus	6 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>40 000 €</b>

c) Bâtiments annexes de l'abbaye de Belleperche

- Adopte une autorisation de programme de 30 000 € pour l'entretien général de ce bâtiment et ratifie le crédit de paiement correspondant à l'article 231314, sous-fonction 312 du budget départemental :

• Toiture	27 000 €
• Imprévus	3 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>30 000 €</b>

d) Paierie départementale

- Adopte une autorisation de programme de 3 000 € pour l'entretien général de ce bâtiment et ratifie le crédit de paiement correspondant à l'article 231311, sous-fonction 0202 du budget départemental :

• Imprévus	3 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 000 €</b>

e) Autres bâtiments

- Adopte une autorisation de programme de 6 000 € et ratifie le crédit de paiement correspondant à l'article 231318, sous-fonction 0202 du budget départemental :

<b>Service des Transports</b>	• Remplacement des gardes corps	3 000 €
<b>Imprévus</b>		3 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>6 000 €</b>

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

## CONSEIL GENERAL DE TARN ET GARONNE

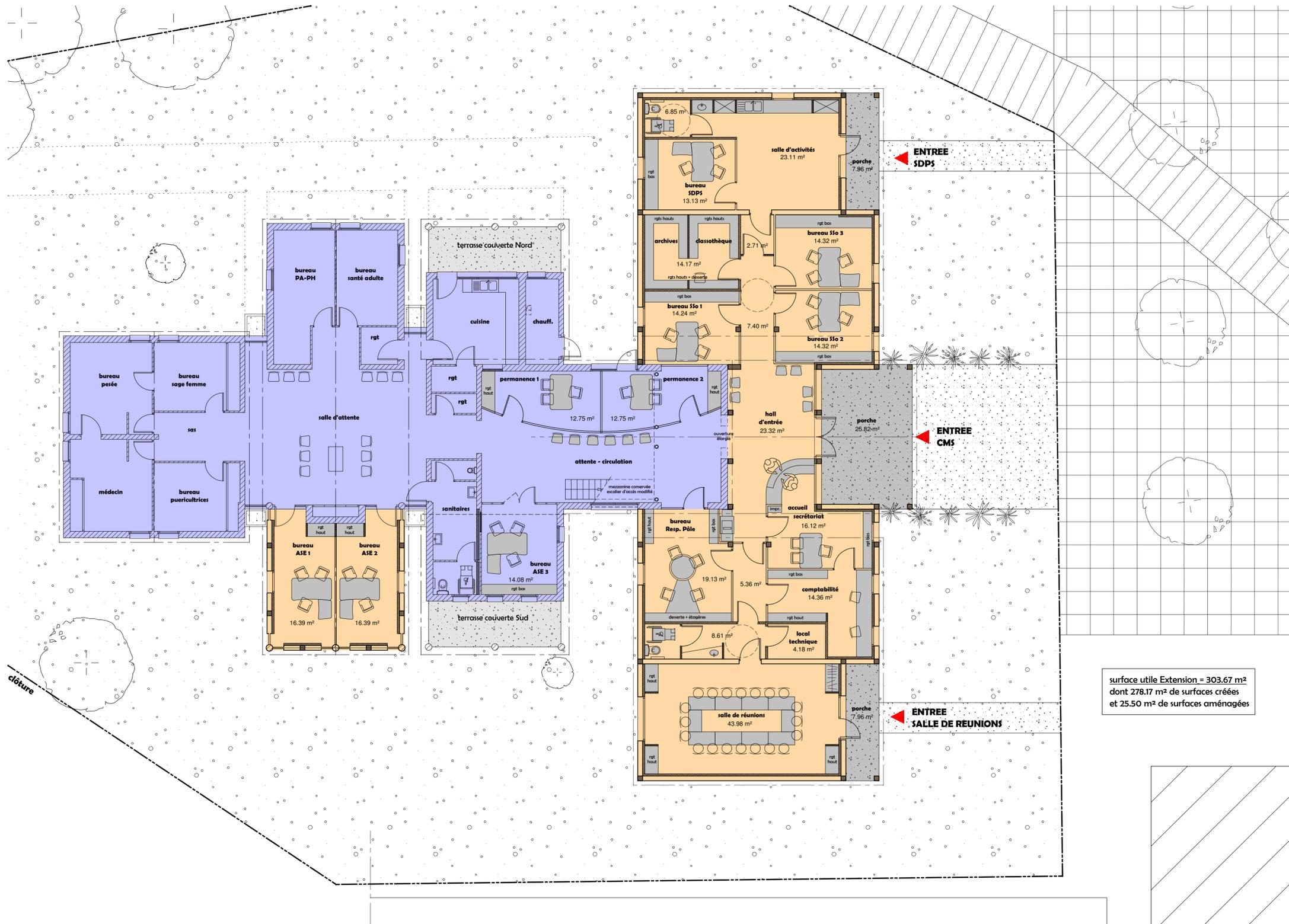
### EXTENSION DU POLE DE DEVELOPPEMENT SOCIAL DE NEGREPELISSE

---

#### BILAN FINANCIER PREVISIONNEL (Stade APS)

Désignation des prestations	Montants en €
Travaux	369 900,00
Honoraires maître d'œuvre	39 965,00
Bureau de contrôle	3 500,00
Coordonnateur SPS	2 500,00
Assurance dommages-ouvrage	9 000,00
Divers	10 000,00
Sous-Total HT	434 865,00
Mandat SEMATEG	25 000,00
<b>TOTAL HT</b>	<b>459 865,00</b>
<b>TOTAL TTC (arrondi)</b>	<b>550 000,00</b>

Le Président,



surface utile Extension = 303.67 m<sup>2</sup>  
 dont 278.17 m<sup>2</sup> de surfaces créées  
 et 25.50 m<sup>2</sup> de surfaces aménagées

